conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **PCI PECIMOR 1K**

Version 1.1

Date de révision: 20.01.2021

Numéro de la FDS: 000000273210

Date de dernière parution: 01.10.2020 Date de la première version publiée:

01.10.2020

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : PCI PECIMOR 1K

Code du produit : 00000000050400560

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

mélange

Utilisation de la substance/du : Produit chimique pour la construction

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PCI Bauprodukte AG Société

> Im Schachen 5113 Holderbank

Téléphone : +41589582121

Téléfax : +41589583122

Adresse e-mail de la per-

sonne responsable de FDS

: mabas-eb@mbcc-group.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

ChemTel: +1-813-248-0585; Tox Info Suisse (STIZ): 145

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

### Etiquetage supplémentaire

**EUH210** Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**EUH208** Contient 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one, tétraméthylolacéthy-

lènediurée. Peut produire une réaction allergique.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **PCI PECIMOR 1K**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.10.2020 1.1 20.01.2021 Date de la première version publiée:

01.10.2020

#### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2 Mélanges

Nature chimique : enduit bitumineux

#### Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregis- trement	Classification	Concentration (% w/w)
tetraméthylol-acétylène-diurée	5395-50-6 226-408-0	Skin Sens.1; H317	>= 0,1 - < 0,25
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one	2682-20-4 220-239-6 613-326-00-9	Acute Tox.2; H330 Acute Tox.3; H301 Acute Tox.3; H301 Acute Tox.3; H311 Skin Corr.1B; H314 Eye Dam.1; H318 Skin Sens.1A; H317 Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	< 0,0002

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Les secouristes doivent veiller à leur propre protection.

Retirer immédiatement les vêtements souillés.

En cas d'inhalation : Repos, air frais.

Si les irritations persistent, consulter un médecin.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **PCI PECIMOR 1K**

Version 1.1

Date de révision: 20.01.2021

Numéro de la FDS: 000000273210

Date de dernière parution: 01.10.2020 Date de la première version publiée:

01.10.2020

En cas de contact avec la

peau

: Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abon-

damment avec de l'eau et du savon. En aucun cas n'utiliser de solvant. En cas d'irritation, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en mainte-

nant les paupières écartées, faire procéder à un contrôle par

un ophtalmologue

En cas d'ingestion : Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml

d'eau, secours médical.

Ne provoquer les vomissements que si cette recommandation

provient d'un centre anti-poison ou d'un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémen-

taires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la

section 11.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Mousse

Eau pulvérisée Poudre sèche

Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappro- :

priés

jet d'eau

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dan- :

gereux

vapeurs nocives oxydes d'azote

fumées

noir de carbone

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Le danger dépend des produits et des conditions de combus-

tion.

Refroidir avec de l'eau les récipients menacés par la chaleur.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **PCI PECIMOR 1K**

Version 1.1

Date de révision: 20.01.2021

Numéro de la FDS: 000000273210

Date de dernière parution: 01.10.2020 Date de la première version publiée:

01.10.2020

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/

vapeurs/ aérosols.

Porter un appareil de protection des yeux/du visage. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits

chimiques pour la construction

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie.

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux super-

ficielles/les eaux souterraines.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ramasser à l'aide d'un moyen adapté et éliminer.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la ré-

glementation en vigueur.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula: :

tion sans danger

Eviter l'inhalation de poussières/brouillards/vapeurs.

Eviter le contact avec la peau.

Assurer une ventilation adéquate.

En cas d'utilisation appropriée aucune mesure particulière

nécessaire.

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explo-

sion

Le produit n'est ni auto-inflammable, ni comburant, ni explo-

sible.

Mesures d'hygiène : Lors de l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer. Se la-

ver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau. Les gants doivent être contrôlés régulièrement et avant chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites fuites p.ex.). Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisa-

tion.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **PCI PECIMOR 1K**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.10.2020 1.1 20.01.2021 Date de la première version publiée:

01.10.2020

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stock-

age

: Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais, bien ventilé à l'écart de toute source d'inflammation, chaleur ou flamme. Protéger de l'action directe des

rayons de soleil.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis

mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base		
asphalt	8052-42-4	VME	10 mg/m3	CH SUVA		
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcuta- née. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Cancérogène, Catégorie 3, BIA					
		VME	10 mg/m3	MAK (CH)		
	Information supplémentaire: révisé 2018					
2-méthyl-2H- isothiazol-3-one	2682-20-4	VME	0,2 mg/m3	MAK (CH)		
	Information su	Information supplémentaire: révisé 2018				
		VLE	0,4 mg/m3	MAK (CH)		

#### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
tétraméthylolacéthylènediurée	eau douce	0,00385 mg/l
	Eau de mer	0,000385 mg/l
	libération sporadique	0,0385 mg/l
	station d'épuration	32,1 mg/l
	sédiment (eau douce)	0,0177 mg/kg
	sédiment (eau de mer)	0,00177 mg/kg
	sol	0,00128 mg/kg

### 8.2 Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à

monture) (p.ex. EN 166)

Protection des mains

Remarques : Gants imperméables gants en caoutchouc synthétique

Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **PCI PECIMOR 1K**

Version Date de révision: 1.1 20.01.2021

Numéro de la FDS: 000000273210

Date de dernière parution: 01.10.2020 Date de la première version publiée:

01.10.2020

le mode d'emploi des producteurs.

Protection de la peau et du

corps

Choisir la protection corporelle en fonction du niveau d'activité

et d'exposition.

Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. Protection respiratoire

> Filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques, inorganiques acides et basiques(p.ex. EN 14387 type ABEK).

Ne pas respirer les poussières/fumées/aérosols. Mesures de protection

> Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits

chimiques pour la construction

Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect pâteux(se) Couleur brun

Odeur caractéristique Seuil olfactif non déterminé

рΗ env. 11

Point de fusion non déterminé

Point d'ébullition non déterminé

Point d'éclair Non applicable

Limite d'explosivité, inférieure

/ Limite d'inflammabilité infé-

rieure

ne s'applique pas

Densité 0,67 gcm3 (20 °C)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité partiellement miscible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Non applicable aux mélanges.

Température de décomposition

Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le

stockage et la manipulation sont respectées.

Propriétés explosives Non explosif

Propriétés comburantes non comburant

9.2 Autres informations

Taux de corrosion du métal Non corrosif pour les métaux.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **PCI PECIMOR 1K**

Version Date de révision: 20.01.2021

Numéro de la FDS: 000000273210

Date de dernière parution: 01.10.2020 Date de la première version publiée:

01.10.2020

Auto-inflammation : non auto-inflammable

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

#### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Le produit est stable, lorsque les prescrip-

tions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts

Des bases fortes Oxydants forts

Agents réducteurs forts

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **PCI PECIMOR 1K**

Version 1.1

Date de révision: 20.01.2021

Numéro de la FDS: 000000273210

Date de dernière parution: 01.10.2020 Date de la première version publiée:

01.10.2020

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Information supplémentaire

#### **Produit:**

Remarques

Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Le produit n'a pas été testé. Les données toxicologiques sont

déduites des propriétés des différents constituants.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

#### **Produit:**

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique con-

nu.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique con-

nu.

### **Composants:**

#### 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one:

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

: 10

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua: 1

tique)

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

### **Produit:**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **PCI PECIMOR 1K**

Version 1.1

Date de révision: 20.01.2021

Numéro de la FDS: 000000273210

Date de dernière parution: 01.10.2020 Date de la première version publiée:

01.10.2020

Biodégradabilité

Remarques: Compte tenu des propriétés de plusieurs composants, ce produit n'est pas considéré comme facilement biodégradable selon la classification de l'OCDE.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Produit:** 

Bioaccumulation : Remarques: Pas de données disponibles.

Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus...

12.6 Autres effets néfastes

**Produit:** 

Potentiel de destruction de

l'ozone

Remarques: Le produit ne contient pas de substances listées

dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des subs-

tances qui appauvrissent la couche d'ozone.

#### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Les prescriptions nationales et locales doivent être respec-

tées.

En conformité avec le catalogue européen des déchets, le code déchet doit être spécifié après accord entre l'élimina-

teur/le producteur/les autorités.

Les résidus sont à éliminer comme la substance/le produit.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale;

ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat. Les emballages qui ne peuvent être nettoyés sont à éliminer

comme le produit qu'ils ont contenu.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **PCI PECIMOR 1K**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.10.2020 1.1 20.01.2021 Date de la première version publiée:

01.10.2020

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII)

 Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

nickel (Numéro sur la liste 27)

### Autres réglementations:

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique (CSA) non exigée

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Texte complet pour phrase H

H301 : Toxique en cas d'ingestion. H311 : Toxique par contact cutané.

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions

des veux.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H318 : Provoque de graves lésions des yeux.

H330 : Mortel par inhalation.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

#### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **PCI PECIMOR 1K**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.10.2020 1.1 20.01.2021 Date de la première version publiée:

01.10.2020

Eye Dam.Skin Corr.Skin Sens.Lésions oculaires gravesCorrosion cutanéeSensibilisation cutanée

CH SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail MAK (CH) : Valeur limite SUVA sur le lieu de travail (Suisse)

CH SUVA / VME : valeur moyenne d'exposition

MAK (CH) / VLE : Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (court terme)
MAK (CH) / VME : Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA -Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC -Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO -Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif): NO(A)EL - Effet non observé (nocif): NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé-

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **PCI PECIMOR 1K**

Version Date de révision: 1.1 20.01.2021

Numéro de la FDS: 000000273210

Date de dernière parution: 01.10.2020 Date de la première version publiée:

01.10.2020

ment désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR